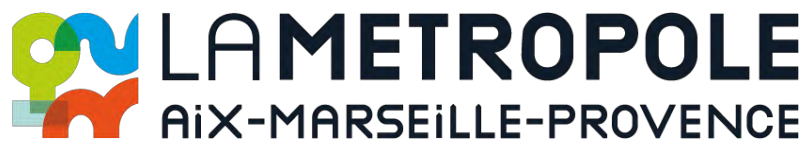


# RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2025



# SOMMAIRE

---

Edito - Introduction .....	3
Le panorama 2025 .....	4
PARTIE 1 - Sanctuariser : notre bouclier naturel .....	5
1. Le SCoT, un pacte de sobriété pour 2040 .....	5
2. Du Géo Atlas à la Réserve : préserver le vivant.....	6
a. La Réserve métropolitaine de biodiversité .....	6
b. Connaissance et mobilisation : l’Atlas et Natura 2000.....	6
c. Gestion des massifs et sensibilisation.....	8
3. La Mer, notre horizon durable.....	9
4. Chaque goutte compte : une gestion résiliente de l’eau .....	10
5. Prévenir les risques et les nuisances.....	13
PARTIE 2 – Planifier : la Métropole de demain .....	14
1. Planifier la Métropole de demain .....	14
2. Accélérer la transition énergétique du territoire.....	16
3. Transformer les mobilités du quotidien .....	18
4. Construire et rénover autrement.....	20
5. Agir sur l’espace public et les infrastructures .....	22
PARTIE 3 – Rayonner : le bien-vivre en Provence .....	24
1. Cultiver demain : une alimentation locale et durable.....	24
2. Des équipements sportifs plus sobres et plus inclusifs .....	26
3. Sensibiliser la jeunesse et accompagner les habitants.....	26
4. Faire vivre une culture métropolitaine de la transition .....	29
PARTIE 4 – Innover : la transformation de l’action publique.....	31
1. Une administration exemplaire et responsable.....	31
2. Nos agents, premiers acteurs de la transition .....	32
3. Intégrer la transition écologique dans la commande publique .....	34
4. Observer pour mieux décider .....	35
Construire aujourd’hui la Métropole de demain .....	37

# Introduction

---

« L'audace d'agir, la responsabilité de protéger »

En 2025, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est affirmée comme un territoire pionnier de la transition écologique et solidaire : notre développement s'appuie sur un dialogue constant avec les acteurs publics, privés, associatifs et citoyens.

Face aux défis climatiques, à la préservation du patrimoine naturel et social, aux enjeux économiques et de solidarité, la Métropole se mobilise pour un avenir harmonieux, où l'initiative locale enrichit les grands projets collectifs.

Ce rapport annuel de développement durable synthétise l'ensemble des actions portées en 2025, dans une dynamique de progrès, d'innovation, de participation et d'inclusion. Chaque direction et chaque commune, chaque partenaire, chaque citoyen trouve sa place dans ce récit de transformation.

« La transition écologique et solidaire ne s'incarne pleinement que par la volonté partagée. Chaque action, chaque partenariat, chaque engagement citoyen contribue à bâtir une Métropole résiliente, attractive et inventive. »

# Le panorama 2025

---

## Une année d'actions concrètes pour la transition du territoire

En 2025, la Métropole Aix-Marseille-Provence a poursuivi la mise en œuvre de ses politiques de transition écologique à travers plus d'une centaine d'actions structurantes, mobilisant l'ensemble de ses compétences : planification territoriale, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité, mobilités, alimentation durable, exemplarité administrative et sensibilisation des habitants.

Cette dynamique s'est traduite par des avancées majeures pour protéger les ressources naturelles, adapter le territoire aux effets du changement climatique et améliorer durablement le cadre de vie des habitants des 92 communes métropolitaines.

## 2025 en chiffres

### **74 % du territoire sanctuarisés**

avec l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui protège 234 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

### **Plus de 250 actions GEMAPI pilotées**

pour prévenir les risques d'inondation, restaurer les milieux aquatiques et renforcer la résilience hydraulique du territoire.

### **92 portraits environnementaux communaux réalisés**

pour doter chaque commune d'un diagnostic partagé sur ses enjeux climatiques et écologiques.

### **27 337 élèves engagés dans des projets de transition écologique**

à travers le dispositif « Classes engagées ».

### **3 millions d'euros mobilisés**

pour le branchement électrique des navires à quai, contribuant à la réduction des émissions atmosphériques portuaires.

### **94 % des marchés métropolitains intégrant une clause environnementale**

dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

### **2 millions d'euros mobilisés pour la solidarité eau**

afin d'accompagner les ménages les plus fragiles face aux dépenses liées à l'accès à la ressource.

### **2,7 tonnes de matériel nautique collectées et réorientées vers le réemploi**

dans les ports de plaisance métropolitains.

# PARTIE 1 - Sanctuariser : notre bouclier naturel

---

Face à l'accélération des dérèglements climatiques : épisodes de sécheresse prolongés, intensification des incendies et risques d'inondations par ruissellement ; la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait un choix politique et stratégique majeur : transformer ses espaces naturels en un véritable "bouclier". En 2025, sanctuariser le territoire ne signifie pas le figer, mais garantir les fonctions vitales (eau, air, fraîcheur, alimentation) dont dépendent les 1,9 million d'habitants.

## 1. Le SCoT, un pacte de sobriété pour 2040

L'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le **30 juin 2025** définit un nouveau modèle de développement métropolitain fondé sur la durabilité et la gestion économe des ressources. Ce document sanctuarise **234 000 hectares**, soit **74 % du territoire**, classés comme espaces agricoles et naturels. Pour aller au-delà des obligations réglementaires, le SCoT protège **53 000 hectares d'espaces naturels supplémentaires**. L'armature urbaine est recentrée sur les principales centralités en lien avec les transports structurants pour limiter l'artificialisation des sols. Ce modèle intègre des principes bioclimatiques, notamment via le cahier « Paysages du Quotidien », et soutient la décarbonation industrielle, particulièrement dans le Golfe de Fos.

## 2. Réinvestir les centralités et améliorer les espaces économiques existants

La Métropole poursuit son accompagnement des communes pour renforcer l'attractivité des centralités existantes et limiter l'étalement urbain, dans le cadre de l'agenda du développement économique métropolitain. Depuis le début de la mandature, 64 communes ont été accompagnées, dont 49 dans le cadre d'accompagnements individualisés « sur mesure ». En 2025, 7 nouvelles communes ont rejoint cette dynamique (Alleins, Simiane, Meyreuil, Carnoux, Lançon-Provence, Marignane et Salon-de-Provence). Par ailleurs, l'animation du réseau professionnel « Artisanat, Commerce, Économie de proximité » s'est poursuivie avec l'organisation de 2 ateliers collectifs, 2 journées de formation et 2 webinaires réunissant 59 communes représentées.

**ZOOM - Parallèlement, des zones d'activités sont engagées dans la préservation des ressources avec le label Parc+.** Le label distingue les zones d'activités économiques engagées dans une démarche d'amélioration continue de leur qualité d'aménagement et de gestion, contribuant à limiter le gaspillage foncier, préserver les ressources naturelles et améliorer le cadre de vie des salariés. En 2025, 16 zones d'activités métropolitaines sont labellisées Parc+, dont 7 renouvellements (Les Arnavants, Château-Gombert, Athélia, Les Paluds, Parc des Aiguilles, La Roque-d'Anthéron, Le Carreau de la Mine) et 2 nouvelles zones labellisées (Les

Verdières à Velaux et Écopolis à Martigues). Trois autres zones ont fait l'objet d'une préinscription fin 2024 pour l'édition suivante : Pôle Alpha, pôle industriel de Rousset et La Grand' Colle à Port-de-Bouc.

### 3. Du Géo Atlas à la Réserve : préserver le vivant

La connaissance scientifique et la protection forte sont les deux leviers de la stratégie métropolitaine pour la biodiversité.

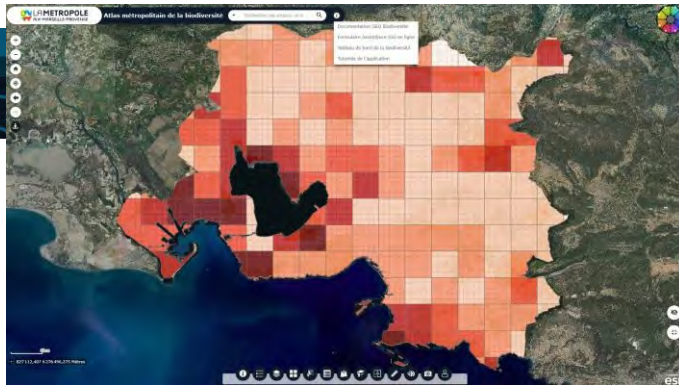
#### a. La Réserve métropolitaine de biodiversité

Le **2 juin 2025**, la Métropole a officialisé la création de sa première « réserve métropolitaine de biodiversité » sur la **Crau du Piboulon**, à cheval sur Alleins et Mallemort. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif de doubler les surfaces sous protection forte d'ici 2035 (actuellement 5 % du territoire). D'autres démarches sont en cours, comme la sauvegarde des garrigues à piegrèches sur 1 000 hectares au Puits de Madame (La Barben, Pélissanne, Lambesc) ou la protection du Vallon Nord de l'Étoile.

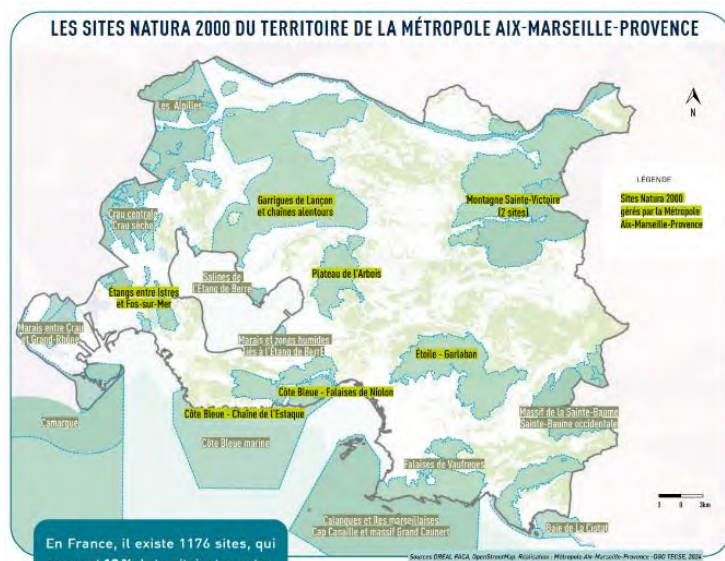
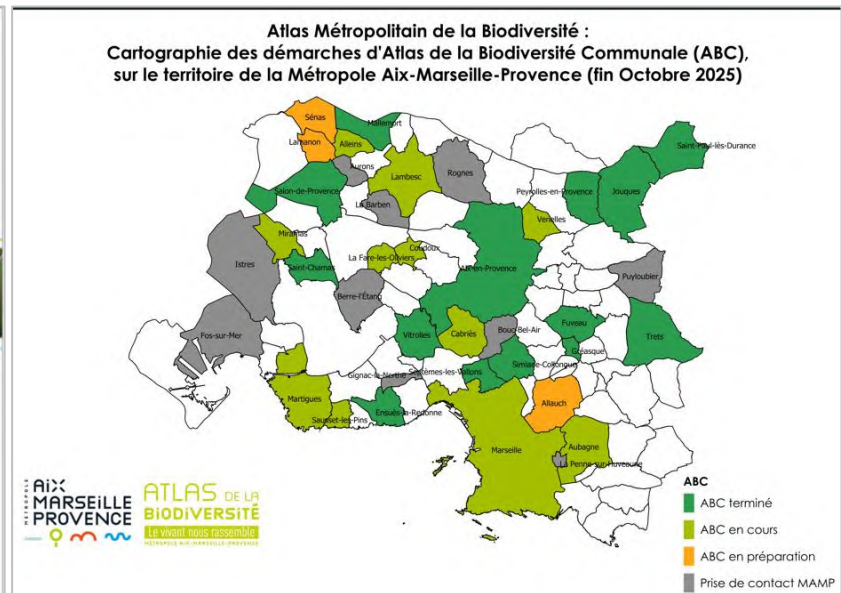


#### b. Connaissance et mobilisation : l'Atlas et Natura 2000

L'Atlas Métropolitain de la Biodiversité (AMB) est désormais accessible à tous les agents métropolitains via l'outil SIGM@.



La Métropole anime un réseau de **36 communes engagées** et accompagne l'émergence d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Parallèlement, elle gère 8 sites **Natura 2000**, couvrant 26 % du territoire. En 2025, des actions spécifiques ont été menées pour la quiétude des chauves-souris (Mioptère de Schreibers, Grand rhinolophe) à Ensues-la-Redonne (60 000 €) et à Allauch (26 000 €).



### c. Gestion des massifs et sensibilisation

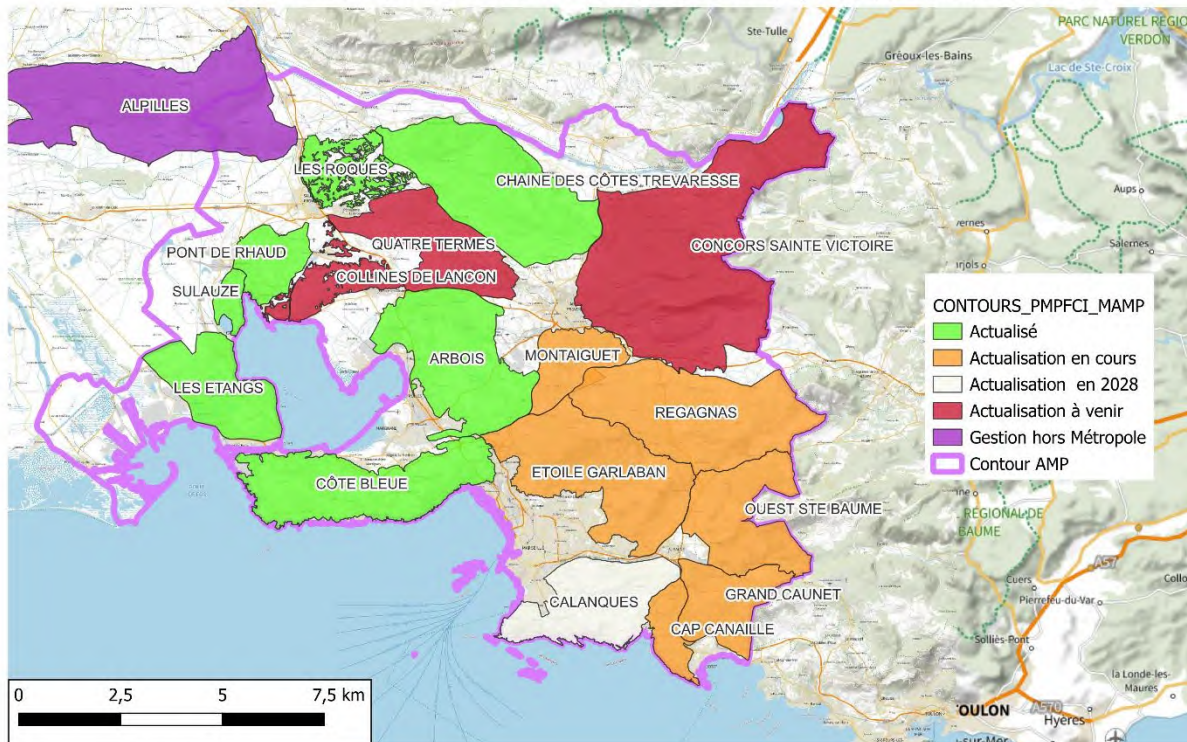
Sur le Grand Site Sainte-Victoire, le **sentier Imoucha** a été réhabilité pour protéger les habitats sensibles (Landes oroméditerranéennes) dégradés par l'afflux de **100 000 randonneurs annuels**.



La défense contre les incendies (DFCI) a permis le débroussaillage de **540 hectares** et l'entretien de **60 km de pistes**.



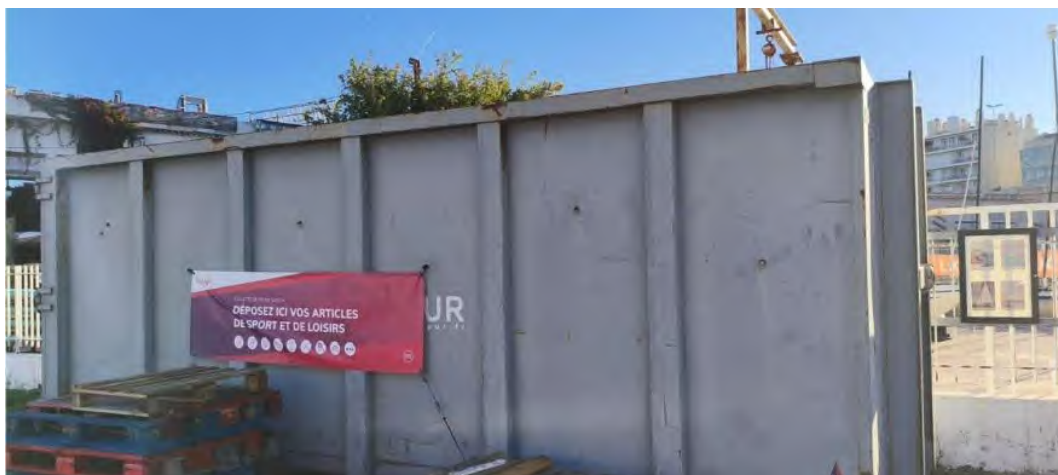
Etat d'avancement de l'actualisation des Plans de Massif pour la Protection de la Forêt Contre l'Incendie sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence



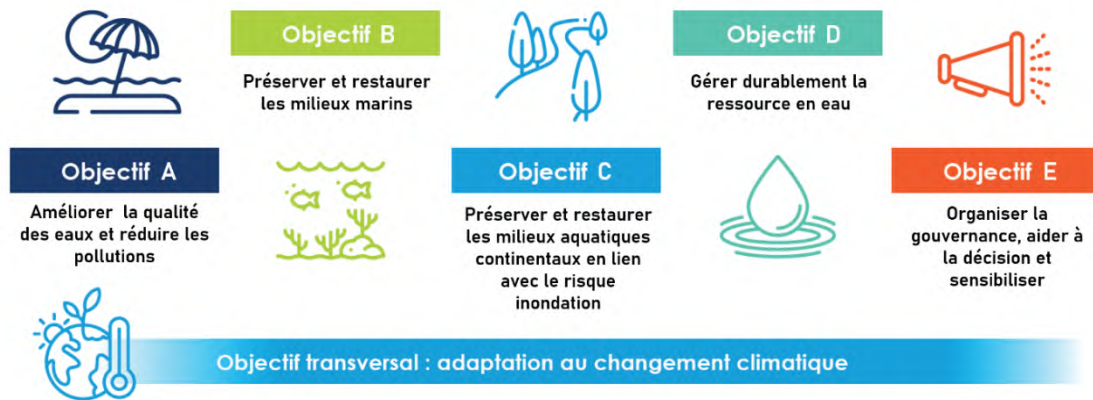
## 4. La Mer, notre horizon durable

La protection du littoral passe par des actions de dépollution et de sensibilisation des usagers de la mer.

- **Économie circulaire portuaire** : L'opération de collecte de matériel nautique usagé dans 6 ports (La Ciotat, Frioul, etc.) a permis de récolter **2,7 tonnes** d'articles de sport à redistribuer ou recycler.



- **Qualité des eaux** : Le nouveau **Contrat de Baie 2025-2030**, doté d'un budget prévisionnel de **174,7 M€**, coordonne **207 opérations** portées par 49 maîtres d'ouvrage pour améliorer la santé des milieux marins.



- **Sensibilisation** : Des ateliers sur les services écologiques de la **posidonie** ont été organisés pour les plaisanciers au Frioul et à Carry-le-Rouet.



## 5. Chaque goutte compte : une gestion résiliente de l'eau

L'eau est gérée de manière intégrée, de la prévention des inondations à la solidarité sociale.

- **Prévention des inondations** : La cellule de veille hydrométéorologique mobilise 3 agents chaque semaine pour anticiper les crues. En 2025, la Métropole a investi **6 M€** dans l'entretien de la ripisylve et **7 M€** dans la zone d'expansion des crues d'Heckel à Marseille.



## MARSEILLE. Les berges de l'Huveaune réaménagées

Après une restauration écologique à Aubagne, il est désormais possible de se balader le long de la rivière dans le quartier de la Pomme (11<sup>e</sup>). Le chantier de renaturation de l'Huveaune terminé au bout de trois ans, ce nouvel espace a été inauguré ce lundi 8 décembre. Sur une longueur d'un kilomètre, les berges ont été replantées d'arbres, le lit de la rivière élargi pour permettre un nouvel accès au public, mais aussi éviter les inondations. Un nouvel appel à projet a été lancé par l'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (Epage) HuCA, sur les bassins-versants Huveaune-Côtiers-Aygalades. M.R. PHOTO DR



AVANT



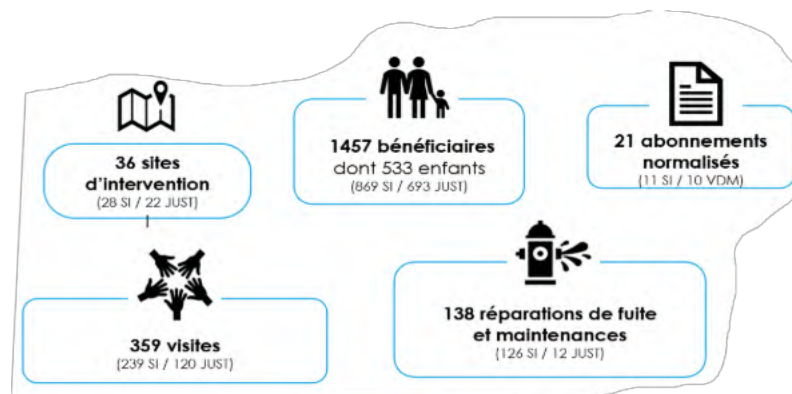
APRES



- **Zones humides** : Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides identifie **16 000 hectares** à enjeux, dont **3 200 ha prioritaires**. Sur le **site du Bolmon**, un nouveau plan de 36 actions assure la réhabilitation hydro-écologique.



- **Accès à l'eau** : Dans le cadre du Pacte des Solidarités, **300 000 €** de subventions ont sécurisé l'accès à l'eau pour **1 457 bénéficiaires** vivant en squats ou bidonvilles à Marseille.



- **Innovation** : Le projet de méthanisation des boues de Sormiou produira **37 GWh de biométhane en 2025**, chauffant plus de **3 000 foyers**.
- **Préservation des milieux aquatiques et zones humides** : La Métropole investit massivement dans la connaissance et la restauration des milieux aquatiques. Le **Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides** permet d'apprécier les enjeux sur **16 000 hectares** répertoriés. Pour optimiser la ressource, la technologie de **télérelève** est généralisée avec plus de **290 000 compteurs intelligents** déployés (soit + de 60 % du parc), permettant une détection des fuites en temps réel. Par ailleurs, la **Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)** progresse avec des études lancées sur Géolide (Marseille) et Châteauneuf-les-Martigues pour l'alimentation des camions d'hydrocurage.

- **ZOOM - Un cadre contractuel renforcé avec l'Agence de l'Eau.** La Métropole, l'État et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ont arrêté fin 2024 un nouveau contrat métropolitain pour structurer les actions du 12<sup>e</sup> programme d'intervention sur le grand et le petit cycle de l'eau. Héritier des démarches engagées sur l'Huveaune, la baie de Marseille ou la nappe de la Crau, ce cadre mobilise 102 actions représentant 258,95 M€ d'investissements, dont 60,75 M€ d'aides prévisionnelles, au service de 1,9 million d'habitants autour de trois priorités : préservation de la ressource, économies d'eau et lutte contre les pollutions.

## 6. Prévenir les risques et les nuisances

La Métropole agit sur les pollutions invisibles pour protéger la santé des habitants.

L'année 2025 voit le vote du premier **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**. Ce document identifie les secteurs bruyants et les zones calmes à préserver. Des actions concrètes sont menées, telles que **16 campagnes de mesures acoustiques** (dont 4 pour le PRU de Frais-Vallon) et l'expérimentation de **radars sonores pédagogiques** dans 3 communes volontaires.

## PARTIE 2 – Planifier : la Métropole de demain

---

La planification territoriale est le levier fondamental pour transformer durablement Aix-Marseille-Provence. Cette partie détaille les stratégies de planification, d'accélération énergétique et de mutation des mobilités pour répondre aux défis du réchauffement climatique.

### 1. Planifier la Métropole de demain

L'aménagement du territoire s'appuie sur une mise en cohérence stricte des documents d'urbanisme avec les objectifs climatiques.

- **Compatibilité PLUi et PCAEM** : La Métropole a élaboré une démarche innovante comprenant une grille de **130 orientations bioclimatiques** déclinées en 8 enjeux et 26 objectifs. Ce corpus de mesures opérationnelles vise à accompagner les acteurs de la planification et de l'aménagement pour intégrer les actions climatiques et sanitaires dans chaque projet. Cette démarche, délibérée le 26 juin 2025, sera diffusée via une plaquette de communication aux 92 communes début 2026.

La démarche a été délibérée au Conseil métropolitain du 26 juin 2025, puis diffusée en interne à la Métropole et est téléchargeable universellement sur la plateforme du PCAEM : [ampmetropole.fr/wp-content/uploads/2025/09/Demarche-de-compatibilite-PLUI-PCAEM.pdf](http://ampmetropole.fr/wp-content/uploads/2025/09/Demarche-de-compatibilite-PLUI-PCAEM.pdf) et [Grille des 130 orientations d'@finitive\\_24 octobre 2025.xlsx](#).



# PLUI + PCAEM l'alliance entre climat et urbanisme

130 orientations environnementales  
expliquées en quelques pages

Orientations issues du bilan à mi-parcours du PCAEM,  
approuvé lors du Conseil métropolitain de Juin 2025.

- **Évolution des PLUi** : Les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux intègrent désormais des leviers de résilience avec une grille de **130 orientations environnementales**.  
Par exemple, le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a fait l'objet d'une modification majeure en 2025 pour renforcer la résilience face au risque d'inondation par ruissellement.
- **Stratégie "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN)** : Le SCoT met en œuvre un système de mutualisation pionnier en France, gérant la consommation foncière par "vases communicants" entre les six PLUi. Un **Observatoire Métropolitain du ZAN** a été créé pour mesurer en temps réel la consommation foncière réelle face aux objectifs. La Conférence du ZAN s'est réunie deux fois en 2025 pour piloter ce changement de modèle.
- **Renforcer l'intégration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme** : En 2025, la Métropole a contribué aux travaux relatifs à la Trame Verte et Bleue Métropolitaine (TVBM) intégrée au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et aux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). Des ateliers techniques ont permis de consolider la prise en compte des continuités écologiques dans les stratégies d'aménagement du territoire.

- **Déployer une trame noire métropolitaine pour préserver la biodiversité nocturne :** La Métropole poursuit, avec l'appui du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), l'élaboration d'une trame noire métropolitaine visant à restaurer les continuités écologiques nocturnes. Cette démarche analyse l'impact de la pollution lumineuse sur les espèces lucifuges et identifie des actions d'adaptation de l'éclairage public en lien avec les communes engagées dans un Atlas de la biodiversité communale.
- **Renforcer la prévention des risques majeurs sur le territoire :** En 2025, la Métropole a renforcé la prévention des risques majeurs à travers l'accompagnement des communes dans les Plans communaux de sauvegarde, l'organisation de formations et d'exercices de gestion de crise, ainsi que le déploiement de modules d'hébergement d'urgence. Des actions de sensibilisation ont également été conduites dans le cadre de la Semaine de la Nature et de l'Atlas du patrimoine naturel.
- **Intensifications Métropolitaines :** La démarche « Intensifications métropolitaines » (2023-2026) anime une communauté apprenante de 500 étudiants et de nombreux experts pour repenser l'urbain. Elle vise à passer d'un modèle extensif à un modèle plus intense et agréable à vivre, via des études sur la « ville marchable » et l'optimisation des densités bâties.
- **Structurer une stratégie de tourisme durable à l'échelle métropolitaine :** La Métropole soutient 20 Offices de tourisme et syndicats d'initiative et développe une offre de tourisme durable à travers notamment 314 km d'itinéraires cyclotouristiques jalonnés autour d'Aix-en-Provence et l'édition du topoguide « Sentiers de l'eau en Provence ». Une collaboration opérationnelle avec Provence Tourisme a été engagée en 2025, en complément du partenariat avec Marseille Provence Croisière pour accompagner la structuration de la filière.

## 2. Accélérer la transition énergétique du territoire

La Métropole structure son offre d'ingénierie et de production pour atteindre la neutralité carbone.

- **Lancement de la SPL Énergies de Provence :** Lancée le 31 janvier 2025, cette Société Publique Locale offre une ingénierie technique gratuite aux communes pour porter des projets de production d'énergies renouvelables sur leur patrimoine. Fin 2025, **onze communes** ont déjà intégré son capital, avec des premières opérations prévues pour 2026.



- **Centrale photovoltaïque de Mallemort** : En 2025, une centrale de **3 hectares** a été mise en service sur une ancienne décharge. Avec 4 446 panneaux pour une puissance de 2,7 MWc, elle couvre la consommation électrique de **1 300 foyers** (4 000 personnes). Ce projet exemplaire, d'un coût de 3,24 M€, a reçu le label « Énergie Partagée » pour sa finance éthique et sa gouvernance partagée.



- **Préfiguration du PCAEM 2** : Le Plan Climat Air-Énergie Métropolitain arrivant à échéance en 2027, un travail de préfiguration a débuté en partenariat avec l'AGAM. Des séminaires d'idéation ont réuni les « référents Plan Climat » en décembre 2025 pour bâtir les nouvelles orientations.



- **Neutralité carbone et Agrégateur Carbone** : La Métropole ambitionne la neutralité à l'horizon 2050. La structure « Carbone 13 », agrégatrice de crédits carbone locaux, a recherché ses sociétaires en 2025 (Ville de Marseille, SEM, NGE, CIAM, GERES) pour faciliter l'émergence de projets de séquestration sur le territoire.
- **Structurer la feuille de route métropolitaine de l'économie circulaire** : La Métropole a adopté le 30 juin 2025 sa feuille de route Économie circulaire 2025-2030, organisée autour de six axes visant à limiter l'impact environnemental des opérations d'aménagement, développer le tri des biodéchets, structurer la filière du réemploi, renforcer les coopérations territoriales, valoriser le petit cycle de l'eau et accompagner les changements de comportement. Des groupes de travail mensuels assurent le pilotage opérationnel et la coordination entre directions.

- **ZOOM - Consolider le Technopôle de l'Arbois, pôle d'excellence cleantech :** Premier technopôle français dédié aux cleantechs et aux sciences de l'environnement, le Technopôle de l'Arbois rassemble 91 entreprises, 1 350 emplois dont 400 enseignants-chercheurs et 320 étudiants. La pépinière Cleantech a permis de mobiliser 4,6 M€ d'appels à projets, généré 46,9 M€ de levées de fonds, 20 M€ de prêts bancaires et 24 brevets, confirmant le rôle structurant du site pour l'innovation environnementale métropolitaine.

### 3. Transformer les mobilités du quotidien

L'année 2025 est marquée par une extension historique du réseau de transport en commun et une politique tarifaire solidaire.

- **Nouveaux Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) :** Quatre nouvelles lignes ont été mises en service en 2025 :
  - **BHNS de Miramas :** 6 km desservant les zones d'activités et le centre-ville (avril 2025).
  - **BHNS B4 (Marseille) :** Ligne de rocade Nord-Est livrée en août 2025, attendue pour **30 000 voyageurs/jour**.
  - **BHNS B5 (Marseille) :** 6 km reliant La Fourragère à La Gaye (septembre 2025).
  - **BHNS Aubagne-Gémenos :** 6,5 km et 12 stations pour desservir la plaine de Jouques (septembre 2025).

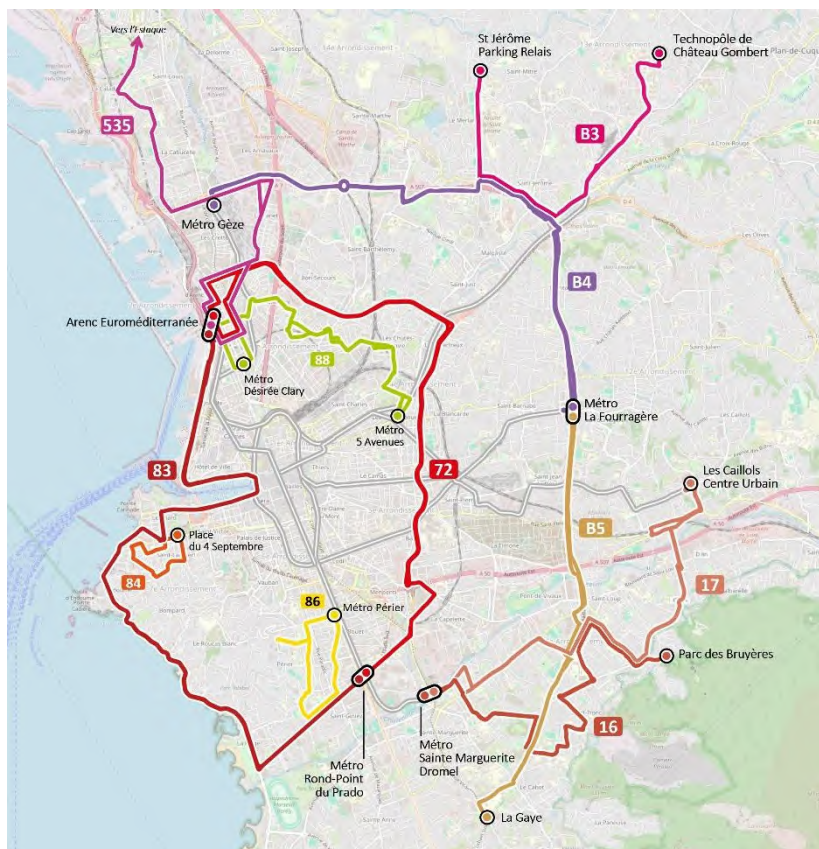


- **Extension du Tramway T3** : Les travaux au Nord et au Sud de Marseille ont permis la requalification des places Castellane, Ferrié et Bougainville. Ces chantiers intègrent **500 arbres plantés** et **6,8 km de pistes cyclables** supplémentaires.



- **Gratuité des transports** : Depuis le 1er septembre 2025, la gratuité totale est appliquée pour les moins de 11 ans et les plus de 65 ans. Ce sont **188 000 pass** qui ont été distribués, générant **40 000 nouveaux clients** sur le réseau.
- **Refonte du réseau de bus** : Le projet « Des + dans les bus » a restructuré 30 % de l'offre en 2025. À Marseille, 17 lignes ont été modifiées et 2 créées, générant une hausse de fréquentation immédiate (+ 9 500 voyages/jour pour la B4). La Ciotat (+ 50 %) et Allauch (+ 15 %) affichent également des progressions significatives.
- **Mobilités durables et réseaux métropolitains** : Pour favoriser l'intermodalité, un nouveau **parking relais** de plus de **600 places** a été créé à Sainte-Marguerite Dromel (Marseille), incluant un abri sécurisé pour 80 vélos. Le réseau de bus marseillais a également été renforcé par de nouvelles lignes (535, 83, 84, 85, 86) connectant les pôles universitaires comme Saint-Jérôme et Luminy au centre-ville.

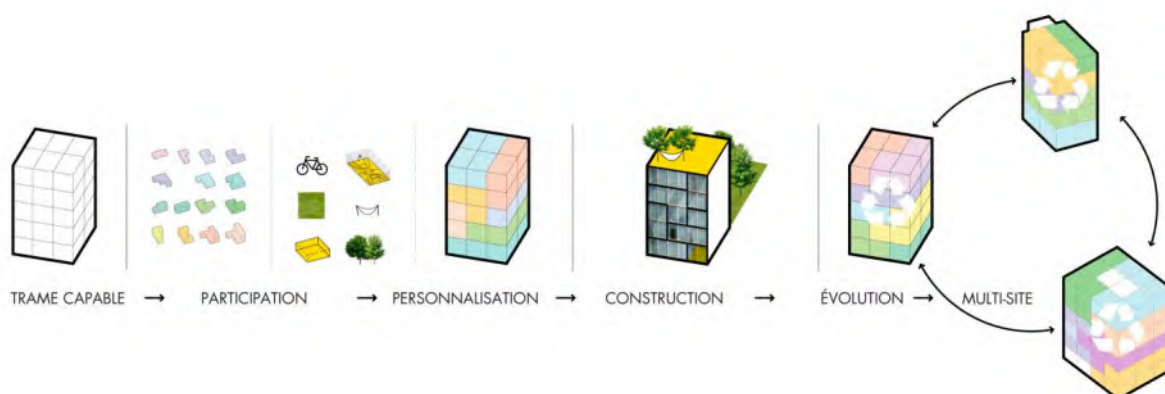




## 4. Construire et rénover autrement

L'exemplarité environnementale et l'innovation architecturale dans tous les projets de réhabilitation et de construction métropolitains.

- **L'Innovation comme levier** : Lancement du projet "**Ville Capable**" (rue des Dominicaines, Marseille) soutenu dans le cadre du Fonds d'Innovation pour l'Habitat (FIH). Ce projet coopératif utilisera le premier "**Permis d'innover**" de la Métropole en 2026 pour permettre l'évolutivité des logements sans nouvelles procédures administratives.



- **Réhabilitation et performance thermique** : La lutte contre l'habitat indigne s'accompagne d'une exigence écologique. Rue Jean Roque à Marseille, la réhabilitation de 4 immeubles (16 logements sociaux) privilégie des matériaux biosourcés et une conception traversante pour assurer une ventilation naturelle efficace en période de forte chaleur. Ce projet démontre qu'il est possible de concilier confort d'été, économies d'énergie et dignité du logement social.



- **Végétalisation des copropriétés** : Pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, la Métropole finance l'accompagnement des copropriétés privées. Ce dispositif soutient les études de conception et les travaux de plantation pour transformer les espaces minéraux en zones d'ombre et de fraîcheur, améliorant ainsi le confort thermique des résidents et favorisant le retour de la biodiversité en ville.
- **Sobriété des équipements publics** : La modernisation du patrimoine métropolitain est en marche. Côté culture, la médiathèque d'Istres se distingue par son système de géothermie sur sondes (100 mètres de profondeur) et sa labellisation Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) niveau Argent, garantissant une exploitation sobre en énergie.
- **Rénovation énergétique et Immobilier** : La stratégie foncière métropolitaine a permis l'acquisition stratégique de **27 ha à Marignane** pour des mesures de compensation écologique et de **13 ha à Marseille** pour le futur Parc Agricole des Piémonts de l'Étoile. Côté bâtiminaire, le **Schéma Directeur Immobilier et Énergie (SDIE)** a audité **106 bâtiments** pour planifier une réduction de 60 % des consommations d'ici 2050.

**Bâtiments exemplaires et ressourcerie** : Trois projets majeurs illustrent cette ambition : la réhabilitation d'une friche de **2 900 m<sup>2</sup> en ressourcerie** à Marseille (étiquette A visée), la construction d'une **pépinière passive à Pertuis** (moins de 15 kWh/m<sup>2</sup>/an) et le **bâtiment d'accueil de Bimont** construit en pierre massive et bois des Alpes avec isolation en laine de bois et toiture en noyaux d'abricot.



Pertuis



Bimont

## 5. Agir sur l'espace public et les infrastructures

- **Désimperméabilisation des cours d'écoles** : Deux AMI ont mobilisé **43 communes** pour renaturer **83 écoles (15,37 hectares de bitume supprimés)**. À Lambesc, les mesures post-travaux évaluent le ressenti thermique et le confort sonore.



- **Éclairage public LED** : Sur 23 communes, 54 % du parc (64 337 points) est passé en LED. L'objectif est une migration totale pour une économie d'énergie de 60 %. Un nouveau contrat de fourniture d'énergie **100 % verte** prendra effet en 2026.



- **Aménagement résilient** : Le réaménagement de la place Romée de Villeneuve à Aix-en-Provence transforme un parking de 7 000 m<sup>2</sup> en cœur de quartier piétonnier, avec 46 arbres plantés et une surface perméable passant de 5 % à 13 %.



# PARTIE 3 – Rayonner : le bien-vivre en Provence

Le rayonnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence ne se mesure pas seulement à son attractivité économique, mais à la qualité du cadre de vie offert à ses 1,9 million d'habitants. Cet axe place l'humain au cœur de la transition, en garantissant une alimentation saine, un environnement protecteur et une solidarité active.

## 1. Cultiver demain : une alimentation locale et durable

La Métropole structure sa politique agricole pour assurer la pérennité des exploitations et l'accès de tous à des produits de qualité.

- **Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) "Cultivons le bien manger en Provence"** : L'année 2025 marque le renouvellement de la labellisation du PAT par le Ministère de l'Agriculture. La nouvelle feuille de route 2025-2028 s'articule autour de trois axes : maintenir la capacité productive durable du territoire, développer les débouchés locaux pour améliorer la rémunération des producteurs, et animer le territoire par le travail collectif.
- **ZOOM - Appel à projets « Des agricultrices et agriculteurs pour demain ! »** : Pour sa première édition, huit communes (Aix-en-Provence, Allauch, Berre l'Etang, Ceyreste, Gardanne, Marseille, Pertuis, Saint-Victoret) sont lauréates. Elles bénéficient d'un accompagnement pour la remise en culture de terrains, des diagnostics agricoles ou la création de zones agricoles protégées.
- **La filière pêche locale** : Une réflexion a été engagée en 2025 sur la structuration de la filière pêche locale et des co-produits de la mer, ainsi que sur la gestion des déchets liés à la filière. Des études sont en cours pour la requalification du site de Saumaty comme point d'ancrage de la filière pêche, aquacole, locale. Plus largement, les filières pêche/aquacole locales s'inscrivent dans les objectifs du PAT, via, entre autres le développement de débouchés commerciaux locaux. A ce titre, la participation des pêcheurs à la halle de Plan de Campagne a été un succès.
- **Les marchés de demi gros** : Les deux halles de producteurs métropolitaines ont accueilli en 2025 près de 100 000 visiteurs. Elles permettent d'écouler les productions de 60 producteurs locaux (environ 1 000 tonnes) à des prix accessibles.



Des études sont en cours pour le déploiement d'une nouvelle halle/magasin de producteur, lieu de formation et de sensibilisation à l'alimentation durable dans le 7ème arrondissement de Marseille.

- **Valorisation des filières locales :** Le rayonnement agricole passe aussi par l'événementiel avec le lancement du salon « Préférence Provence » (40 000 visiteurs) et le succès renouvelé du Salon des agricultures de Provence qui a accueilli 77 000 visiteurs et 250 producteurs.
- **Transition de la restauration collective :** 14 événements ont été organisés pour accompagner les communes, sensibilisant 3 850 élèves. L'opération "Menu Qui A Tout Bon" a été lancée pour promouvoir des repas locaux et plus végétaux en milieu professionnel.
- **ZOOM - Soutien à l'hydraulique agricole et aux ASA :** La Métropole accompagne une quarantaine d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) qui alimentent près de 20 000 hectares de terres agricoles. En 2025, la finalisation du Schéma départemental d'hydraulique agricole (SDHA) définit une stratégie de modernisation des réseaux. La Métropole prévoit de dédier un budget de 1,5 million d'euros sur 5 ans à cette modernisation, avec un premier soutien de 320 000 € déjà accordé sur 2024-2025 pour accompagner 5 projets d'innovation.



- **Renouvellement des générations et remise en culture :** En 2025, deux nouvelles installations ont été réalisées sur du foncier métropolitain à Châteauneuf-les-Martigues et Pertuis. Une étude de faisabilité a également été menée pour la remise en culture d'un parcellaire situé à Aix-en-Provence, tandis que 5 agriculteurs ont été accompagnés au sein de la pépinière d'entreprises agricoles de Pertuis.
- **Optimiser la ressource en eau :** En 2025, la Métropole a poursuivi son soutien à l'extension des réseaux d'irrigation (Jouques). Une étude-animation a été lancée pour développer la REUT agricole dans la plaine de Cuges-les-pins, qui s'intègre au projet de modernisation de la STEP.

## 2. Des équipements sportifs plus sobres et plus inclusifs

La Métropole investit dans l'efficacité énergétique des complexes de Venelles, Fuveau et Cassis (passage aux LED, variateurs sur les pompes de filtration, usage de poudre de verre filtrante). La piscine des Gorguettes à Cassis a été reprise en régie pour optimiser l'accueil des scolaires et le dispositif "savoir-nager".

Parallèlement, la Métropole renforce l'accessibilité de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à travers le déploiement du dispositif Projet de Développement des Activités Sportives (ProDAS).

Elle accompagne également l'organisation d'événements sportifs intégrant des engagements environnementaux, contribuant à diffuser des pratiques plus sobres en matière de gestion des déchets, de limitation des plastiques à usage unique et de promotion des mobilités durables.



## 3. Sensibiliser la jeunesse et accompagner les habitants

Convaincue que la transition écologique repose également sur l'engagement des citoyens, la Métropole Aix-Marseille-Provence développe en 2025 des actions de sensibilisation et d'accompagnement destinées aux jeunes générations et à l'ensemble des habitants du territoire.

Le dispositif « Classes engagées » a ainsi permis à plus de 27 300 élèves de participer à des projets pédagogiques consacrés à la biodiversité, à la gestion de l'eau ou encore à la réduction des déchets, contribuant à diffuser une culture environnementale partagée à l'échelle métropolitaine.

Parallèlement, la Métropole soutient des initiatives portées par les acteurs associatifs du territoire à travers l'appel à projets « Métropole en transition », favorisant l'émergence d'actions locales de sensibilisation et d'expérimentation autour des enjeux climatiques et environnementaux.

Elle accompagne également la mise en réseau des acteurs éducatifs et environnementaux, notamment à travers l'organisation des « Fertiles Rencontres », temps d'échanges dédiés au partage de pratiques et à la diffusion d'outils pédagogiques à destination des professionnels de l'éducation et de l'environnement.

- **Santé environnementale :** L'Escape Game « Lost in the Air » a formé 240 jeunes aux enjeux de la pollution atmosphérique de manière ludique. En complément, des radars sonores pédagogiques sont testés dans 3 communes pour inciter à une conduite plus apaisée.
- **Insertion et aide à la jeunesse :** Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) individuel a soutenu près de 3 500 jeunes (1 M€) et le volet collectif a aidé 63 structures (1,4 M€) pour favoriser l'autonomie et l'insertion des 16-25 ans
- **Renforcer l'inclusion sociale par la commande publique :** La Métropole a poursuivi le déploiement des clauses sociales dans sa commande publique, générant 320 000 heures d'insertion en 2025. Elle a également lancé un marché d'insertion dédié à la gestion urbaine de proximité afin d'améliorer le cadre de vie dans les quartiers prioritaires tout en favorisant l'accès à l'emploi des habitants.
- **Accompagner les publics éloignés de l'emploi avec les PLIE :** Les six Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du territoire accompagnent chaque année près de 6 050 demandeurs d'emploi dans des parcours individualisés intégrant orientation, formation, mise en situation professionnelle et suivi dans l'emploi. Ce dispositif représente environ 8 % des demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à France Travail à l'échelle métropolitaine.
- **Déployer le Contrat des Possibles dans les quartiers prioritaires :** En 2025, la Métropole a poursuivi la mise en œuvre du Contrat de ville métropolitain 2024-2030 « Contrat des Possibles », concernant 66 quartiers prioritaires et 88 poches de précarité. Cette dynamique a permis la co-construction de 81 projets de quartier et le soutien à plus de 1 000 porteurs de projets par an, avec plus de 5,5 M€ de subventions attribués pour 880 actions et 1,6 M€ supplémentaires pour 72 projets d'investissement. Les premières Assises métropolitaines de la politique de la ville ont réuni 600 participants en juin 2025 pour renforcer le pouvoir d'agir dans les territoires.



- **Sensibiliser les habitants aux enjeux de la nature en ville** : Dans le cadre du projet européen Nature 4 City Life, la Métropole met à disposition des structures du territoire l'exposition pédagogique « Nature en ville et changement climatique », réalisée par la Région Sud et l'association Chercheurs en Herbe. Entre 2023 et 2025, 13 structures ont accueilli cette exposition pour une durée cumulée de 272 jours de prêt, contribuant à sensibiliser largement les publics aux bénéfices de la nature en ville face au changement climatique.

## 4. Accompagner les habitants vers de nouvelles pratiques de tri et de valorisation des déchets

En 2025, 1 266 abri-bacs sont en service à Marseille et dans l'Est métropolitain, desservant environ 557 000 habitants. Les tonnages collectés ont plus que doublé entre 2024 (700 tonnes) et 2025 (1 600 tonnes), tandis que 38,7 % des foyers disposent désormais d'au moins une solution de tri à la source grâce notamment à la distribution de 22 000 bioseaux et au déploiement de composteurs individuels et collectifs.



La Métropole a engagé le déploiement de sites de compostage collectif sur le domaine public dans les centres-villes des communes les moins denses. Une convention dédiée permet désormais leur installation dans 65 communes ; 31 communes ont retenu cette solution, avec 16 sites existants, 9 sites repris en suivi et 5 nouvelles installations réalisées en 2025.



Un appel à solutions a été lancé en 2025 pour développer des dispositifs alternatifs de gestion de proximité des biodéchets dans les communes de densité intermédiaire. À ce stade, 31 communes ont choisi le compostage collectif, 27 se sont orientées vers l'appel à solutions et un marché dédié sera publié en 2026 pour accompagner leur déploiement opérationnel.

## 5. Faire vivre une culture métropolitaine de la transition

La culture est le vecteur essentiel pour sensibiliser et rassembler autour des enjeux de demain.

### **ZOOM Événementiel responsable :**

Avec Capital Bleu, la Métropole Aix-Marseille-Provence a placé l'eau au cœur de l'événementiel en faisant de cette ressource vitale un sujet accessible à tous.

Elle a donné une identité à cette démarche et une intention partagée : Célébrer, Explorer, Préserver le Capital Bleu du territoire, une invitation pour toutes les parties prenantes à s'approprier la démarche et à faire grandir cette ambition. La première édition 2025 aura mis en valeur de très nombreuses politiques publiques métropolitaines, des initiatives méconnues et porté la lumière sur de nombreux techniciens à la métropole, chez ses délégataires de services et partenaires, dans de très nombreuses disciplines et communautés d'experts : les cycles de l'eau, les ports, la culture, le sport, la biodiversité, l'économie bleue... Conférences, balades apprenantes sur la Durance, courts métrages réalisés par des jeunes, spectacles de drones et temps forts nocturnes ont permis de croiser culture, pédagogie et attractivité. Sur le modèle de réussite collaborative des JO, Capital Bleu a bénéficié d'une animation élargie mettant toutes les compétences utiles en synergie celles de la métropole, des communes, des délégataires, des agences et des partenaires.



- **Patrimoine et récits du territoire :** Les « Randolades » proposent des balades contées en Val de Durance, tandis que les visites « Sentiers de l'eau » et « Lecture de paysage » sensibilisent à la fragilité des ressources.
- **Déployer des actions culturelles de proximité autour de la transition écologique :** La division Action culturelle et proximité développe des actions d'éducation artistique et culturelle au plus près des établissements scolaires, à travers des expositions itinérantes, des interventions d'auteurs et des ateliers thématiques autour de la nature et de l'imaginaire. Ces dispositifs favorisent la sensibilisation des élèves aux enjeux de transition écologique tout en limitant les déplacements des publics et des intervenants.
- **Sobriété culturelle interne :** La direction de la culture privilégie la maintenance et le réemploi du matériel technique pour limiter l'impact lié à l'achat d'équipements neufs
- **Soutenir l'innovation environnementale dans le spectacle vivant :** La Métropole accompagne le projet « Vers un éphémère durable », lauréat France 2030 porté par le Centre International des Arts en Mouvement et CAPGEMINI, visant à décarboner les systèmes de chauffage des chapiteaux et structures itinérantes. Ce projet contribue à développer des alternatives techniques sobres pour les industries culturelles et créatives.

# PARTIE 4 – Innover : la transformation de l’action publique

---

Pour réussir la transition écologique, la Métropole Aix-Marseille-Provence adapte ses modes de fonctionnement. De la gestion des données à la commande publique, l'exemplarité de l'administration est le moteur du changement.

## 1. Une administration exemplaire et responsable

- **Numérique responsable et protection des données** : La conformité au RGPD est utilisée comme levier de durabilité. En appliquant le principe de **minimisation des données**, la Métropole réduit le stockage inutile, optimisant ainsi ses processus et diminuant l'empreinte carbone liée à ses serveurs numériques.
- **Le don de matériel informatique** : Dans une logique d'économie circulaire, la Métropole a fait don de **100 ordinateurs reconditionnés** à 11 associations de médiation numérique. Cette action prolonge la durée de vie des équipements et lutte contre l'illectronisme.
- **Structurer une ingénierie interne pour accompagner l'alimentation durable** : La Métropole accompagne les directions métiers engagées dans le développement d'une alimentation durable à travers le déploiement d'actions en faveur de cantines locales et équilibrées, du soutien à l'agriculture de proximité, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la structuration du Projet Alimentaire Territorial.
- **Diffuser les dispositifs environnementaux auprès des acteurs du territoire** : La Métropole valorise les dispositifs existants en matière de qualité de l'air, de réduction du bruit et de gestion responsable des déchets via son plan de communication et son site extranet, notamment autour du compostage partagé, du réemploi et de la sensibilisation au tri.
- **Promouvoir les aides à la rénovation énergétique et les démarches d'adaptation locales** : La Métropole mobilise ses réseaux professionnels et organise des ateliers pour promouvoir les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique, la désimperméabilisation des cours d'écoles et la participation des communes aux concours d'économies d'énergie.
- **Réduire l'empreinte carbone des déplacements administratifs** : Les tournées des appariteurs ont été réorganisées afin d'optimiser les circuits de distribution interne et de

limiter les déplacements. Cette rationalisation a permis une réduction de 18 % du périmètre de courses par rapport aux années précédentes.

- **Déployer des pratiques écoresponsables dans l'organisation des événements :** La Métropole a engagé une démarche écoresponsable dans la gestion des dotations événementielles avec la livraison en véhicule électrique, la suppression des suremballages, la récupération des denrées non périssables en fin d'événement et la mise en place de consignes pour les bouteilles en verre.
- **ZOOM – Accélérer le verdissement de la flotte métropolitaine :** La Métropole poursuit la transformation progressive de son parc de 2 500 véhicules afin d'atteindre l'objectif « zéro énergie fossile » à l'horizon 2030. Engagée dès 2023, cette démarche repose sur une stratégie multi-énergies combinant électrification, gaz naturel comprimé, hydrogène, biocarburant B100 et rétrofit.

Après l'équipement de 73 sites en bornes de recharge entre 2018 et 2024, 115 points de charge supplémentaires ont été déployés en 2025 sur 24 sites prioritaires. À terme, l'électrification complète du parc permettrait d'éviter jusqu'à 12 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

## 2. Nos agents, premiers acteurs de la transition

- **Animation interne « Jeudi, je dis Climat » :** Ce dispositif de sensibilisation bimensuel mobilise les agents métropolitains autour des enjeux du RADD. Il permet de diffuser une culture commune de la transition au sein des services pour que chaque métier intègre les réflexes durables.



- **Élaborer un Plan de Déplacement de l'Administration pour encourager des mobilités professionnelles durables :** En 2025, la Métropole a engagé l'élaboration de son Plan de Déplacement de l'Administration à partir d'une analyse de l'accessibilité de 19 sites majeurs et des résultats de l'enquête domicile-travail réalisée auprès des agents. Deux ateliers de co-construction ont permis d'identifier 68 actions structurées autour de quatre axes : développement des modes actifs, recours aux transports en commun, optimisation de l'usage de la voiture et actions de communication interne.

- **Sensibiliser les agents aux enjeux de biodiversité et renforcer leurs compétences** : La Métropole poursuit la diffusion d'une culture environnementale commune en interne à travers des actions dédiées à la biodiversité. La 3<sup>e</sup> édition de la Semaine de la Nature a ainsi mobilisé 200 agents autour d'animations de sensibilisation. En parallèle, des formations spécifiques sur les flores et habitats naturels ont été organisées en partenariat avec le Conservatoire botanique national méditerranéen, contribuant à renforcer les connaissances techniques des agents.



- **ZOOM - Le MIA : Laboratoire d'innovation publique** : La Métropole Innovation Lab (MIA) accompagne l'expérimentation de solutions nouvelles. Il permet de tester des méthodes de travail agiles et des technologies innovantes avant leur déploiement à grande échelle sur le territoire.
- **Former les élus locaux aux enjeux climatiques**  
La Métropole a conçu en 2025 un programme de formation environnementale à destination des maires, organisé en binôme avec leurs directions générales. Structurée autour de quatre séquences animées par des experts scientifiques et techniques, cette formation vise à accompagner l'élaboration de feuilles de route locales d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- **Déployer un service facturier mutualisé pour moderniser la chaîne comptable** : La Métropole a mis en service en 2025 un Service facturier mutualisé avec la Direction générale des finances publiques, deuxième plus important de France hors Paris. Ce dispositif, réparti sur six sites, simplifie la chaîne de traitement des factures, réduit les redondances organisationnelles et s'appuie sur une infrastructure informatique mutualisée innovante.

### 3. Intégrer la transition écologique dans la commande publique

La Métropole Aix-Marseille-Provence utilise son levier économique pour transformer durablement les filières locales. En 2025, l'achat public n'est plus seulement un acte administratif, mais un outil structurel de transition.

- **Le SPASER, moteur de l'achat responsable** : Dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), la Métropole a systématisé l'intégration de critères de durabilité. En 2025, **94 % des marchés métropolitains intègrent une clause environnementale**, et **39 % comportent une clause sociale**. Cette montée en puissance de l'exemplarité permet d'orienter la commande publique vers des solutions bas-carbone et de favoriser l'insertion professionnelle sur le territoire.
- **Renforcer la qualité et la transparence des achats publics** : La certification ISO 9001 obtenue par la direction de la commande publique structure les processus internes d'achat en intégrant davantage les parties prenantes, l'identification des risques et les opportunités liées au développement durable, contribuant à une acculturation progressive des agents aux enjeux environnementaux.
- **Développer l'accès des entreprises de l'économie sociale et solidaire à la commande publique** : Dans le cadre du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), la Métropole renforce son partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'atteindre l'objectif de 45 millions d'euros de marchés publics attribués aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. En 2025, cinq ateliers ESS'Presso ont permis de rencontrer et référencer 273 entreprises, dont 107 sensibilisées spécifiquement aux marchés publics.
- **Accompagnement méthodologique et clausiers** : Pour atteindre ces objectifs, la direction de la Commande Publique a déployé des outils opérationnels à destination de l'ensemble des services prescripteurs. Cela inclut la création de **clausiers environnementaux types** et de ressources d'appui technique facilitant la définition des besoins en termes de performance écologique (matériaux biosourcés, économie circulaire, réduction des déchets).
- **Structurer les achats durables avec la bibliothèque des marchés durables** : La Métropole a mis en place une bibliothèque des marchés durables recensant les clauses et critères environnementaux mobilisables dans les procédures d'achat. Cet outil

opérationnel est enrichi en continu grâce à des groupes de travail associant juristes et directions métiers.

- **Développer des observatoires métropolitains pour éclairer l'action publique :** La Métropole renforce ses outils d'analyse territoriale avec plusieurs observatoires structurants : l'observatoire de l'habitat, l'atlas culturel métropolitain et l'observatoire de l'environnement. Ces dispositifs permettent de centraliser les données stratégiques, d'améliorer la connaissance territoriale et de produire des indicateurs utiles à la décision publique, notamment à travers l'atlas de biodiversité et la cartographie des copropriétés exposées à la surchauffe.

## 4. Observer pour mieux décider

Le pilotage de la transition repose sur une connaissance scientifique et cartographique fine. En 2025, la Métropole renforce ses outils d'analyse pour éclairer les décisions stratégiques à l'échelle des 92 communes.

- **Portraits environnementaux communaux :** Pour accompagner la proximité, la Métropole a réalisé des diagnostics personnalisés pour chacune des **92 communes**. Ces "portraits" offrent aux maires une vision claire de leurs enjeux locaux (zones de chaleur, réservoirs de biodiversité, vulnérabilité aux inondations). Ils constituent un socle de dialogue essentiel pour décliner les objectifs de transition écologique à l'échelle communale.



- **Structurer un observatoire métropolitain de l'environnement :** La Métropole a poursuivi en 2025 la mise en œuvre de son observatoire de l'environnement avec l'entrée en phase opérationnelle d'une plateforme de partage des données environnementales à l'échelle du pôle. Près de 30 agents ont été formés à l'utilisation de cet outil, qui facilite la mutualisation des données et renforce les capacités d'analyse au service du pilotage des politiques publiques.
- **Mobiliser les communes autour des objectifs climat-air-énergie :** La Métropole poursuit le déploiement du Plan de mobilisation des communes pour le climat adopté en parallèle du Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain. En 2025, six nouvelles communes ont rejoint le dispositif, portant à 11 le nombre de communes engagées dans le Club des communes mobilisées pour le climat, avec 59 % des actions programmées déjà réalisées et 29 % en cours.

# Construire aujourd'hui la Métropole de demain

---

Face à l'intensification des dérèglements climatiques et à la pression croissante sur les ressources naturelles, la Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit l'intégration progressive des enjeux environnementaux dans l'ensemble de ses politiques publiques.

A travers ses actions en matière de préservation des espaces naturels et agricoles, de gestion de la ressource en eau, d'adaptation aux risques, de transition énergétique, d'accompagnement des communes et de mobilisation des habitants, la Métropole affirme sa volonté de construire un territoire plus résilient, plus sobre et plus solidaire.

Cette dynamique repose également sur la transformation continue de l'action publique métropolitaine, la mobilisation des agents et le développement d'outils d'observation et de pilotage permettant d'adapter les politiques aux réalités du territoire.

En poursuivant cet engagement collectif, la Métropole confirme sa trajectoire en faveur d'un développement équilibré conciliant attractivité du territoire, qualité de vie des habitants et préservation durable des ressources naturelles.